



Compte rendu du Conseil Municipal du 26/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi vingt-six avril à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 avril, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : Hervé BOURDET, Patrice BOUTRAIS, Virginie CARTENET, Karine CHÉRENCEY, Liliane FIQUET, Jean-Marie GASSIES, Thomas JOILLE, Jean-Paul JOUACHIM, Marie-Claude KELLER, Frédéric LARDILLEUX, Nathalie LEBEL, Marie LECOLLAIRE, Jennifer MENDY, Alain PERIER (arrivée à 10h30), Stéphane ROQUES, Antoine ROUSSELET (départ à 10h25), Brigitte TENA, Sylvie TRAVADON

Ont donné pouvoir : Anaïs ALBIGNAC à Virginie CARTENET, Elisabeth BERGER-PAGENAUD à Brigitte TENA, Philippe CARTON à Patrice BOUTRAIS, Sylvain DEWAS à Alain PERIER, Laurent SAFFRÉ à Liliane FIQUET

Absents excusés : Jean-Pierre GUÉRIN, Véronique HAMELIN, Jean JOUAULT, Caroline WILMART

Soit sur 27 membres en exercice, 18 présents. Mme Karine CHÉRENCEY constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil à 10h06.

Madame Jennifer MENDY est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 9 avril 2025 est adopté en incluant les remarques de Monsieur ROUSSELET.

Antoine Rousselet a quelques remarques à faire et se dit choqué du dernier compte-rendu pour plusieurs raisons :

- *Au vu de sa prise de position très importante, il aurait souhaité relire le compte-rendu avant publication : il a eu l'impression de passer pour un sot, quelqu'un qui se contredit.*
- *Au-delà de sa blessure d'égo, il rappelle qu'il a une certaine compétence en matière de finances. Ayant été maire pendant 4 et demi, il s'attendait à un minimum d'égard. Il a trouvé dommage de ne pas avoir été convoqué à la réunion de préparation budgétaire avec le Trésor Public. Effectivement, selon ses dires « il n'a pas le nez dans les finances, il ne s'y est pas penché mais il a réfléchi à posteriori à des solutions qu'il a évoquées avec la DGS ». Il est conscient que le dispositif mis en place est légal mais déconseille le manque de précaution.*

- Il reproche l'absence de réunion plénière sur des sujets aussi importants. Il y a des commissions mais peu de gens sont présents.
- Le poste de DGS n'est pas remis en question. Il a contesté le hiatus entre le cumul dans l'organisation des agents de la commune des postes de DGS et de DGST, organisation qui concerne plutôt les communes de + de 3500 habitants avec le choix d'une règle comptable propre aux communes de moins de 3500 habitants. Il a remis éventuellement en question le poste de DGST mais pas celui du DGS puisque c'est lui, avec Karine Chérencey qui ont fait le recrutement.
- Il juge sévère la transcription de la fin de son intervention : "il ne sait pas". S'il ne conteste pas ces paroles, cela lui fait penser à des propos de son ancienne première adjointe, Yvette Alriquet : "Il est très gentil... mais il ne fait rien". Il a souvent entendu ce genre de reproches : il ne sait pas, il ne fait rien... Il rappelle qu'il est à l'origine de nombreux projets, entrepreneuriaux, associatifs, fédérant les gens entre eux, et qu'en effet si c'est ne rien faire, il n'a rien fait sa vie durant.
- Il ressent un manque de considération. Aussi, il se dit « déçu par cette équipe ».

Karine Chérencey précise avoir lu le compte-rendu et n'avoir rien modifié. Le compte-rendu doit être neutre et objectif. Il n'est pas gérable de le faire relire par tous avant signature.

Antoine Rousselet cite son intervention sur l'école. Il dit que seul face à tous, il a défendu l'école de Saint-Pierre d'Autils sans considération financière. A la lecture du compte-rendu du 9 avril, il craint que les habitants fassent une mauvaise interprétation de ses dires.

Marie Lecollaire intervient. Elle entend les remarques et se sent concernée car elle a eu la mission du compte-rendu du dernier conseil. Elle l'a lu et relu attentivement. Certains mots lui ont peut-être échappés mais le débat a été long et difficile à retranscrire. Elle n'a pas trouvé que la retranscription trahissait ce qu'il avait dit et que ses compétences ne sont aucunement remises en cause.

L'ensemble du conseil et particulièrement Frédéric Lardilleux et Liliane Fiquet s'accordent à dire qu'il est très difficile de retranscrire l'oral vers l'écrit quand les débats sont animés et qu'il ne faut pas fabuler sur les interprétations des uns et des autres.

Antoine Rousselet précise justement que c'est important pour lui justement de limiter au maximum les risques de mauvaise interprétation.

Antoine Rousselet indique qu'il aurait aimé que Mme Chérencey le consulte quand il y a des projets avec SNA. Il rappelle qu'il est Vice-Président mais qu'il n'est pas au courant des sujets aggro-commune, comme le transport scolaire. Il regrette cette manière de travailler et insiste sur les égards à avoir vis-à-vis des uns et des autres.

Karine Chérencey demande à Antoine Rousselet d'arrêter de fantasmer sur ses relations avec SNA. Elle précise qu'elle a été reçue une seule fois dans le bureau de M. Duché, Président de SNA, à l'occasion de sa nomination en 2023. Elle travaille essentiellement avec les services sur des sujets de fonctionnement.

Antoine Rousselet, constatant que les conseillers n'entendent pas revenir sur la rédaction du compte-rendu, qu'il juge ni bienveillant ni fidèle, quitte la salle, navré et blessé.

À son départ, Karine Chérencey précise que cela devra être noté dans le compte-rendu. Elle propose une brève interruption de séance.

Nathalie Lebel indique qu'à la suite du conseil du 9 avril, elle s'est entretenue avec Antoine Rousselet.

La séance reprend à 10h32.

Compte tenu du contexte, Karine Chérencey propose au conseil municipal de faire relire à Antoine Rousselet son intervention. Le conseil municipal accepte.

2025DCM36 Déclassement du presbytère

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

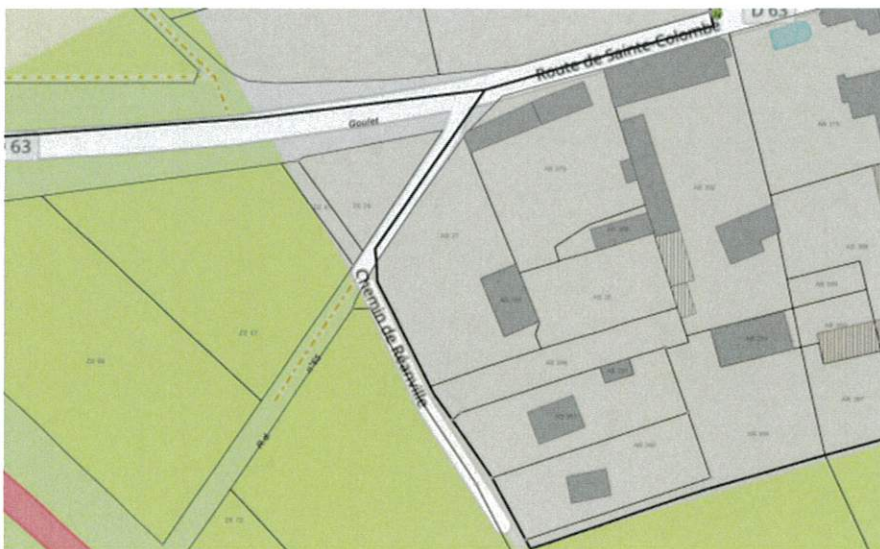
Vu la décision 2025DM12 du 16/04/2025 portant sur la désaffectation des parcelles AD208 et AD209,

Considérant la volonté de la commune de vendre le bien,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACTE la désaffectation des parcelles AD208 et AD209
- PROCEDE au déclassement des parcelles AD208 et AD209 en vue de la vente des parcelles

2025DCM37 Rétrocession du chemin de Réanville au syndicat de Voirie



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 5 des statuts du syndicat de voirie des cantons de Vernon disposant que « les nouvelles voiries pourront être transférées au syndicat après délibération communale et visite sur place du bureau syndical qui prononcera son avis par délibération »,

Considérant que les nouvelles constructions sises au bout du chemin de Réanville changent la nature du chemin et qu'il convient de le considérer comme une voie,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DEMANDE l'inscription du chemin de Réanville à la liste des voies transférées au syndicat de voirie des cantons de Vernon.

Questions diverses

Liliane Fiquet a été sollicité par des membres de la Réserve Civile et Citoyenne mise en place en début de mandat. Il est précisé que la RCC n'est pas adaptée à notre commune puisqu'en cas de danger grave et imminent, ce sont les services de secours qui interviendront. Un mail sera envoyé aux membres.

Jean-Marie Gassies informe de dépôts sauvages au Froc de Launay. Karine Chérencey lui propose de télécharger l'application CEV'Alert.

Karine Chérencey informe du bon déroulement de la consultation du 24/04 avec la population sur le devenir des bâtiments de l'école Nina Simone. Les pistes de réflexion sont nombreuses.

Marie Lecollaire alerte sur le passage de quads dans un chemin. Ce chemin n'étant pas baptisé, il est proposé de le rebaptiser « Chemin de l'arbre magique ».



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

À La Chapelle Longueville,

Le 26/04/2025

La Maire

Karine Chérencey

